

appartient à un marchand de la Belgique. Le conducteur, nommé César Cousard, ouvrier, domicilié à Roubaix, a été mis en état d'arrestation. Cheval et voiture seront vendus à Pont-à-Marcq.

Cours public de Chimie.

Lundi 28 Juin à 8 heures 1/4 du soir.
DE LA SOIE (Suite.)

Soie grège et soie ouvrée. Soie écreue blanche et soie écreue jaune. Soie décreuse ou cuite. Fibroïne. Gomme et matière colorante de la soie. En quoi la soie tout-fait pure diffère-t-elle de la laine, du coton, du chanvre et du lin ?
Moyens de reconnaître et de distinguer la soie dans les tissus blancs de laine et même dans ceux qui sont teints. Propriétés physiques et propriétés chimiques de la soie.

Cours public de Physique.

Mercredi 30 juin à 8 heures 1/4 du soir.

Le stéréoscope et ses applications ; le diorama et le panorama.

BASILIQUE DE N.-D. DE LA TREILLE, Patronne de Lille.

SAMEDI 26, huit heures. Bénédiction et prise de possession de l'église haute. Première messe célébrée par Mgr. l'évêque de Limoges.

Le même soir, à sept heures et demie, ouverture solennelle de la neuvaïne préparatoire à la fête patronale. Sermon par le R. P. Monsabré, de l'Ordre des Frères-Prêcheurs.
Chaque jour de la neuvaïne, messe à neuf heures, suivie d'un sermon. Le soir, à huit heures, instruction et salut.

MARDI 29, Fête de St-Pierre. Office pontifical célébré par Mgr d'Herbomez. Grand messe à neuf heures et demie, Vêpres à sept heures.

SAMEDI MATIN 3 JUILLET, à sept heures, consécration de l'autel de la Ste.-Vierge, par Mgr l'archevêque de Toulouse, et des autels de St-Joseph et de St-Pierre, par NN. SS. les évêques de Nevers et d'Arras.

DIMANCHE 4 JUILLET. Solennité, Office pontifical célébré en présence de Mgr l'archevêque de Cambrai et de plusieurs prélats, par S. Exc. Mgr Chigi, Nonce du St-Siège à Paris. Grand messe à neuf heures et demie. Vêpres à quatre heures.

A l'issue de la grand-messe, S. Exc. le Nonce donnera la bénédiction apostolique à laquelle est attachée une indulgence plénière aux conditions ordinaires.

Après les vêpres, tous les prélats donneront ensemble la bénédiction pontificale du haut d'une estrade qui sera élevée à la porte de l'église.

Le soir, la façade de l'église de N.-D. de la Treille sera illuminée.

Plusieurs prélats sont attendus : S. E. le nonce apostolique, Mgr l'archevêque de Cambrai, Mgr l'archevêque de Toulouse, Mgr l'archevêque de Malines, Mgr l'évêque de Nevers, Mgr l'évêque de Tournai, Mgr l'évêque d'Arras.

NN. SS. les évêques de Bruges et de Gand.

Mgr Dubar Mgr d'Herbomez, et Mgr Damas, évêques missionnaires.

Pour toute la chronique locale: J. REBOUX.

FAITS DIVERS.

— Mercredi, un effroyable malheur est venu répandre la consternation parmi les habitants de Clichy: une maison de la rue de Malte, que son propriétaire s'obstinait à ne pas faire réparer, s'est écroulée, entraînant dans sa chute plusieurs personnes qui ont été tuées ou blessées.

Un courageux marchand de vins du voisinage, le sieur Turpin, doué d'une force herculéenne, n'a pas hésité à gravir au milieu du plus grand danger, l'escalier à demi effondré.

Une première fois, saisissant avec ses bras et ses dents trois enfants atterrés de frayeur, il est parvenu à les ramener sains et saufs; dans un second voyage il a sauvé la mère, et il allait se précipiter pour la troisième fois lorsque la maison a fini de s'écrouler.

Les témoins de cet acte de dévouement ont décerné d'un commun accord les plus grands éloges au brave Turpin qui, du reste, n'en est pas à son coup d'essai.

A son dernier voyage sur le continent le prince de Galles assistait à Berlin à une revue des grenadiers de la garde.

Ce soir, on le sait, de forts beaux hommes, et l'armée prussienne en est fière à bon droit.

— Votre Altesse croit-elle, dit M. de Bismarck au prince anglais, que mille Français battraient mille de ces gaillards-là ?

— Je ne sais pas, répondit le prince; mais je suis bien sûr qu'à cinq cents ils essaieraient de le faire.

A Bradford, la semaine dernière, dans une ménagerie, le dompteur venait d'ordonner à une lionne de mettre les pattes sur ses épaules: la bête obéit, mais tout à coup, avec un formidable rugissement, se mit à serfer le cou de l'homme, qu'elle fit tourner comme un tonnet. Cris d'épouvante dans l'assistance, des fem-

mes s'avançoient, enfin les incidents ordinaires de pareilles émotions. Le dompteur était perdu, lorsqu, subitement, le lion qui était dans la même cage ou bien poussé par attachement pour son maître, ou bien voulant avoir sa part de la victime, s'élança de son coin et se mit à bûcher sa compagne de la façon la plus maritale.

La lionne riposta par quelques coups de patte furieux, et pour cela lâcha l'homme qui, couvert de sang et pâle comme quelqu'un qui sort des bras de la mort, au lieu de s'esquiver, ramassa sa cravache et châta d'importance l'animal, qui ne broncha plus et alla se réfugier au fond de sa cage.

Sous ce titre: *Un enfant dévoré par un lion*, le *Loiret*, d'Orléans, raconte ce qui suit:

Il y a une huitaine de jours, la ménagerie située au bout du champ de foire disparaissait comme par enchantement. On l'avait vue encore la veille au soir. Le lendemain, il n'en restait plus trace. Bêtes et gens, tous étaient partis.

Cela ressemblait fort à une fuite. Mais quelle pouvait en être la cause ?

On chercha, on s'enquit, et l'on finit par découvrir qu'un drame épouvantable s'était accompli dans la ménagerie. Les forains s'étaient sauvés avant que le bruit en transpirât, de peur d'être inquiétés.

La femme du propriétaire de la ménagerie avait un enfant à la mamelle, une petite fille de cinq mois, donnant déjà les plus belles espérances, — au moins comme santé. — Vers quatre heures de l'après-midi, la mère allaitait son enfant, tout en se promenant le long des cages des animaux.

Devant la cage du lion, elle fut interpellée par un garçon de ménagerie, relativement à un détail de service. Par on ne sait quel hasard ou quelle négligence, les emplettes de viande pour la nourriture des dangereux pensionnaires n'avaient pas été faites en quantité suffisante. Il ne restait plus rien pour le lion qui, sentant l'odeur du sang ou des charognes distribuées à ses compagnons de captivité, et voyant qu'on ne lui donnait rien, s'impatientait, se promenait effrayant dans sa cage, et rugissait comme au désert, en passant ses pattes à travers les barreaux.

Pour répondre à l'interpellation de l'employé, la mère se retourna. La jupe de sa robe ballonna un peu, assez pour que le lion, excité par les senteurs s'exhalant des cages voisines, et disposé à saisir tout ce qui pouvait se trouver sous ses griffes, accrochât l'étoffe à sa portée.

La mère, se sentant arrêtée, fit un brusque mouvement pour se dégager, en se baissant un peu et faisant presque face à l'animal; mais le recul n'avait pas été assez rapide. Le lion lâcha la robe qu'il avait déchirée, reposa la patte gauche sur le plancher de sa cage, et d'un mouvement plus prompt que l'éclair, de la patte droite saisit l'enfant qu'il attira à lui et fit passer à travers les barreaux, avant que la mère affolée eût eu le temps de lui disputer sa proie.

La pauvre femme remplit la loge de ses cris, et eut le courage tout maternel d'essayer d'arracher son enfant à la bête féroce qui lui avait déjà dévoré la moitié de la tête.

On accourut, mais trop tard. On ne put voir que du sang, des lambeaux de chair mêlés à des lambeaux d'étoffe, et l'animal menaçant aux yeux terribles, broyant les os de l'enfant qu'on entendait craquer sous sa puissante mâchoire.

Il n'y avait rien à espérer; on se borna à emporter la mère loin de cet horrible spectacle, et à lui donner les soins que réclamait son état, car elle fut bientôt prise d'une crise nerveuse.

Son mari avait, dans sa douleur, plus de force et surtout plus de colère. Il prit un fusil, et se dirigea vers le lion, vers le tombeau de son enfant, et, d'une balle bien ajustée, il étendit l'animal roide mort.

Quant à la mère, après qu'on eût un peu calmé ses nerfs, on reconnut qu'elle était folle.

On fut obligé d'éloigner son fils aîné, son enfant unique maintenant, âgé de deux ans et demi. Dans sa démenée, bien qu'elle ne fût aucunement atteinte de la rage, elle ne cherchait qu'à le mordre comme pour le dévorer.

Le soir, à la porte, la grosse caisse faisait plus de vacarme que jamais pour couvrir les cris déchirants de la mère que le public aurait bien entendus, qui auraient pu l'écarter de la ménagerie; et le malheureux forain avait besoin de la recette du soir!

Dans la nuit, il plioit bagage et partait, de peur que le bruit de cette effreuse tragédie ne s'étant répandu, on ne l'inquiétât, tout innocent qu'il était. Mais on sait que la plupart de ces gens ne se rendent pas un compte exact de tout ce qui est police et justice.

Voilà pourquoi, du jour au lendemain, la ménagerie a disparu de notre champ de foire.

C'est du moins, dit le *Loiret*, ce qu'on raconte à Orléans.

— On lit dans le *Progrès*, de Charlevoix:

Un terrible malheur est arrivé samedi matin à la fosse n° 6 du charbonnage de Marcelline nord. Les extractions sont arrêtées à cette fosse, et on n'y occupait des travaux de guidonnage qui étaient dirigés par le sieur Lambert Lefèvre, chef porion. Les ouvriers sous ses ordres étaient occupés à remonter d'un étage le plancher volant sur lequel ils

travaillaient pour le placement des solives et des pièces de bois nécessaires au guidonnage; le sieur Lefèvre, placé sur une traverse, passait à ses compagnons les pièces de bois nécessaires à ce travail, quand tout à coup une grosse pierre se détacha des parois de la bûte, à quelques mètres au-dessus de lui, l'atteignit à la tête, et le précipita d'une hauteur de 150 mètres au fond de la fosse, d'où, quelques heures après, on retira son cadavre affreusement mutilé. Ce malheureux laisse une femme dans un état de grossesse avancé et cinq petits enfants.

Un des ouvriers qui travaillaient avec Lefèvre, le sieur Nomclercq, a eu la moitié de la main droite presque arrachée par la même pierre et n'a dû son salut qu'à une circonstance toute fortuite.

Lambert Lefèvre était un brave et excellent chef ouvrier aimé et respecté de ses maîtres et surtout des nombreux ouvriers qu'il dirigeait et qui le regretteront longtemps.

Une correspondance de Verdello (Italie), datée du 12 juin, donne à la *Perseveranza* les détails suivants sur l'explosion d'une locomotive entre Verdello et Bergamo.

La train mixte 453 avait laissé un wagon de marchandises à la gare de Verdello; il se dirigeait vers Bergamo avec un grand nombre de wagons attachés derrière le tender de la locomotive; quelques voitures avec un petit nombre de voyageurs terminaient le train. Lorsque celui-ci se fut éloigné d'un kilomètre environ de la gare, la chaudière de la locomotive fit explosion en produisant une détonation terrible.

Il est impossible de décrire les effets de cette catastrophe. Il faut avoir été sur les lieux pour s'en faire une juste idée. La chaudière fut lancée à près de soixante mètres. D'un premier bond, elle franchit la haie qui se trouve au bas de la chaussée du chemin de fer, et tomba dans un champ où elle fit un trou profond après avoir laissé à trente mètres environ le tender, qu'elle renversa sur la voie, les roues en l'air. Ce premier saut fut suivi d'un second d'environ quarante mètres et enfin d'un troisième et dernier de quinze mètres. La chaudière s'arrêta à l'extrémité d'un champ de maïs. Le chauffeur fut lancé à environ trente mètres. Le mécanicien a été mortellement blessé; il laisse dans le désespoir une femme et cinq enfants.

Des grosses plaques de fer, épaisses de plus d'un centimètre, ont été coupées comme par un rasoir; d'énormes barres du même métal ont été plées et brisées comme des roseaux.

Les voyageurs se sont heureusement trouvés sains et saufs, il n'en est d'autre mal qu'une épouvante dont ils conserveront longtemps le souvenir.

Jusqu'à présent on n'a pu découvrir les causes de ce malheur, fort rare dans la statistique des accidents de chemins de fer.

M. Renaud, négociant à Paris, recevait un jour la visite d'un jeune homme qu'il ne connaissait pas, mais dont les manières, la tenue, le langage, ne tardaient pas à lui inspirer un vif intérêt. L'étranger, qui a nom Mathis, lui apprenait, avec toute les apparences du repentir le plus sincère, que, jeune encore, il avait commis des fautes graves qu'il avait cruellement expiées par de sévères condamnations. Il ajoutait que s'il ne trouvait un homme généreux qui l'aiderait à se relever, il était perdu sans ressources, tandis qu'au contraire, si un appui lui était donné, il ferait oublier son passé, et toute sa vie serait consacrée à reconnaître ce bienfait.

M. Renaud admit le jeune Mathis parmi ses commis. Celui-ci qui a de l'instruction, qui est intelligent, actif, laborieux, ne tarda pas à gagner toute la confiance de son patron qui, après de nombreuses épreuves, en vint à lui confier les missions les plus délicates.

En novembre dernier, M. Renaud avait chargé Mathis d'aller toucher des traites pour une somme de 10,450 fr. Le soir venu, inquiet de ne pas voir revenir son commis, il va s'informer auprès des personnes auxquelles les traites avaient été présentées si elles avaient été payées, et partant il reçoit une réponse affirmative. Il espérait encore le retour de Mathis, pensant que son absence pouvait être causée par quelque cause fortuite, mais le lendemain il le recevait de lui, par le poste, un billet, modèle de laconisme et d'impudence ainsi conçu:

Patron,
Ne vous inquiétez pas, je pars pour l'Egypte, et j'espère vous rendre un jour votre argent.

Et c'est tout, pas même de signature; en cela, Mathis avait raison. M. Renaud ne pouvait se méprendre sur le nom de l'auteur du billet.

Par suite de la plainte de M. Renaud, Mathis a été traduit sous la prévention d'abus de confiance devant le tribunal correctionnel qui, par défaut, l'a condamné à deux années d'emprisonnement et vingt cinq francs d'amende.

On se rappelle qu'il y a quelques semaines, dans un banque de dépôt, à Philadelphie, il fut enlevé, pour plus d'un million de dollars de valeurs de tout genre. Au lieu de mettre la justice de la partie, ce qui aurait fait les voleurs se dispenser avec le magot, les directeurs de l'établissement s'abouchèrent avec eux par l'intermédiaire de deux *detectives*. Il y eut des allées et des venues, des offres et des contre propositions, un *ultimatum* ou deux, enfin une véritable négociation diplomatique, avec les formes et la plus exquise politesse. On finit par tomber

d'accord que MM. les voleurs, outre la pleine assurance de l'impunité, garderaient 50,000 dollars et renonceraient le surplus; dont la moitié du reste, et ils restèrent en actions, ne pouvant leur être d'aucun profit. Les *detectives* ont reçu une bonne commission, et le tout a fini par un lunch succulent avec toasts et *speeches* obligés.

— On lit dans l'*Avenir de Blois*: « Un affreux orage, un véritable désastre a éclaté dimanche dernier sur les communes de Neungt-sur-Brenon, la Marolle et Montrieux.

« Vers trois heures et demie, le temps s'obscurcit, et bientôt un nuage d'un noir effrayant, portant la destruction et la tempête, s'étendit au dessus des trois communes que nous venons de citer.

« Le vent s'élevait tout à coup avec force, chassa avec une violence extrême une grêle épaisse, pendant que des coups de tonnerre épouvantables glaçaient tous les cœurs d'effroi.

« En moins d'une demi-heure, les récoltes, qui donnaient de si belles espérances, furent détruites; la vigne, les seigles, les fromens perdus, les arbres fruitiers dépouillés de leurs feuilles et de leurs fruits. Sur les chemins, dans les bois, les chênes, les pins brisés couvraient la terre de leurs débris.

« A la Marolle, la foudre est tombée sur une étable appartenant à M. Guillon, fermier, et a tué un bœuf; un troupeau d'oies appartenant au même fermier et qui se trouvait dans les champs, a été tellement maltraité par la grêle, grosse en plusieurs endroits comme des œufs de pigeon, que sur quatre-vingts oies environ trois ou quatre seulement n'ont pas été tuées. Les toitures d'un grand nombre de maisons ont été fortement endommagées, et beaucoup de corniches de vitres brisées.

« La récolte est entièrement perdue, et le désastre est irréparable pour quelques fermiers qui n'étaient pas assurés. »

Souscription à 38,000 actions de 500 fr. du CRÉDIT RURAL DE FRANCE

SOCIÉTÉ ANONYME
Autorisée par décision des assemblées générales des 27 janvier et 31 mars 1869, déposées avec les statuts au rang des minutes de Me GAUTHIER, notaire à Paris, le 28 mai, à élever son capital par l'émission d'actions jusqu'à concurrence de

Vingt millions de francs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION:
MM.

Le général baron de GONDRECCOURT, C. *, propriétaire, membre du conseil général du Lot-et-Garonne (Président).

Marquis de MONTLAUR, O. *, vice-président du conseil général de l'Allier, membre de la Société des agriculteurs de France.

MOLL, O. *, professeur d'agriculture au Conservatoire des Arts-et-Métiers, membre de la Société impériale d'agriculture, administrateur de la Société des agriculteurs de France.

Duc de MARMIER, C. *, propriétaire, député au Corps législatif (dernière législature).

GUIDOU, C. *, avoué honoraire, ancien président de la Chambre des avoués de la Seine.

Marquis de DAUVET, propriétaire, membre de la Société des agriculteurs de France.

LEVAISSER-SERVAL, C. *, propriétaire, général de division.

Marquis de REYNIES, propriétaire.

BARADAT, propriétaire, membre de la Société des agriculteurs de France (Directeur délégué).

CONSEIL SUPÉRIEUR, (quelques-uns de ses membres.)

MM.

LARRABURE, O. *, sénateur, conseiller général, membre de la Commission supérieure de l'enquête agricole.

Baron MARTIN DONOS, président du Comice agricole de Narbonne, membre de la Société des agriculteurs de France.

CHESNELONG, O. *, député au Corps législatif.

SALAMAN, président de la Société d'agriculture de l'Aube, membre de la Société des agriculteurs de France.

De ROUEUF, C. *, ancien magistrat, président du Conseil général de la Haute-Loire.

Comte de VITROLLES, propriétaire.

TEISSONNIÈRE, C. *, propriétaire, président du Conseil général de la Lozère.

LOUBET, propriétaire, président du Comice agricole, membre du Conseil général de Vaucluse.

Comte de PERCY, C. *, président de la Société d'agriculture de Semur, membre de la Société des agriculteurs de France.

FOUQUET, président de la Société des agriculteurs de Vannes.

Marquis de BOURDEILLES, propriétaire.

Comte de DAUVET, propriétaire. Etc., etc.

OPÉRATIONS

Le CRÉDIT RURAL DE FRANCE consent des prêts hypothécaires; mobilise et transforme au moyen de ses lettres de gage, la dette hypothécaire rurale évaluée à plus de Dix Millions par les docu-

ments officiels; facilite les prêts chirurgicaux que de nombreuses succursales organisées sur tous les points de l'Empire, feront à l'agriculture, et aide à la création de toutes entreprises d'intérêt agricole; travaux d'irrigation, petits chemins de fer, défrichements, etc., etc.

SOUSCRIPTION
Les actions sont de 500 francs. Elles seront toutes remboursées à 600 francs. Aux avantages de l'action se joignent dans ces titres, toutes les bonnes conditions de l'obligation:

1° Un intérêt de 5 0/0 leur est alloué avant tout partage et payé dans la France en janvier et en juillet.

2° Ils prennent leur part à la répartition des bénéfices.

3° Leur capital, placé sur hypothèque, est remboursé à 600 francs, et l'actionnaire conserve, même après ce remboursement, une action bénéficiaire qui lui maintient ses droits sur les bénéfices et dans la propriété du fonds social.

On verse: { 50 f. par action en souscrivant
75 » à la répartition.

Aucun autre appel de fonds ne pouvant être fait que sur délibération du Conseil d'administration, au plus tôt dans quatre mois.

Les actionnaires ont le droit de se libérer par anticipation, et de verser le premier quart en entier en souscrivant.

Les actions libérées de moitié pourront être délivrées au porteur.

La SOUSCRIPTION publique ne sera ouverte que le 5 juillet, à Paris, au siège social, rue Scribe, n° 5.

Mais DES AUJOURD'HUI, les demandes des départements accompagnées du premier versement de 50 francs, reçues par correspondance seront classées jour par jour, et les dernières seront seules réduites.

Le Conseil d'administration aura la faculté de clore la souscription dès qu'il jugera qu'elle a atteint une somme suffisante, conformément aux délibérations ci-dessus relatées.

Envoyer 50 francs pour chaque action, en espèces ou mandats sur Paris, ou verser des fonds dans l'une des succursales de la Banque de France, au compte de M. BARADAT, directeur du Crédit rural de France.

Donner exactement ses noms, prénoms, adresse; et le nombre d'actions souscrites.

ETAT-CIVIL DE ROUBAIX.

PUBLICATIONS DE MARIAGES.

20 juin. — Debaets Henri, 31 ans, garçon brasseur, et Buysens Julie, 28 ans, tisserande. Verplanck Auguste, 24 ans, tailleur, et Decanter Justine, 28 ans, repasseuse. Dupont Emile, 36 ans, négociant en porcelaines, et Desfontaines Eugénie, 34 ans, sans profession. Mespoille Ferdinand, 28 ans, peintre, et Delporte Julie, 23 ans, ourdisseuse. Duthoit Jean-Baptiste, 31 ans, ourdisseur, et Deleclève Sophie, 28 ans, repasseuse. Deschamps Gustave, 26 ans, menuisier, et Couvreur Marie, 24 ans, sans profession. Yperman Charles, 49 ans, journaliste, et Maréchal Barbe, 49 ans, ménagère. Rassemont Théophile, 23 ans, ourdisseur, et Larose Virginie, 19 ans, bobineuse. Sloyts François, 22 ans, tisserand, et Bouquet Marie, 22 ans, journaliste. Vameulebronne Désiré, 31 ans, tisserand, et Hayghe Camille, 19 ans, tisserande. Dumortier Florimond, 23 ans, jardinier, et Mullier Laure, 22 ans, journaliste. Dubrulle Théodore, 23 ans, cocher, et Golloher Marie, 25 ans, servante. Plamont Cyrille, 25 ans, marchand boucher, et Noguez Catherine, 25 ans, sans profession. Février Emile, 28 ans, employé, et Rivière Marie, 25 ans, couturière.

MARIAGES.

19 juin. — Tanghe Léandre, 35 ans, comptable, et Descat Justine, 36 ans, sans profession. Dujardin Henri, 29 ans, employé de commerce, et Duhamel Marie, 35 ans, sans profession. Wibaux Alphons, 30 ans, employé de commerce, et Scamps Laure, 23 ans, sans profession.

21 juin. — Guisen Jean, 30 ans, tourneur en fer, et Vercamere Marie, 20 ans, ménagère. Lernou Jean Baptiste, 27 ans, ourdisseur, et Debusse Hortense, 27 ans, couturière. Lauwers Jean, 27 ans, tisserand, et Leys Cecile, 19 ans, tisserande. Delebecq Jean, 26 ans, journaliste, et Decreme Philomène, 21 ans, ménagère.

NAISSANCES.

Du 15 juin au 22 courant inclus: 32 garçons et 25 filles.

DÉCÈS.

15 juin. — Willems Jacques, 85 ans, tisserand, rue du Grand-Chemin.

17 juin. — Sobrie Marie, 27 ans, blanchisseuse, au Calvaire.

Descheemacker Antoine, 44 ans, tailleur, rue de la Redoute.

19 juin. — Dhondt Mélanie, 49 ans, ménagère, rue de la Lys.

20 juin. — Wattel Jules, 41 ans, employé de commerce, rue de l'Épenule. Carpentier Fortuné, 34 ans, fleur, rue de l'Hommelet.

Delescluse Jean, 40 ans, bottier, à Jaspé-Ghislain.

21 juin. — Crampot Albert, 43 ans, journaliste, au Pont Rouge.

Goncé Eugénie, 77 ans, ménagère, rue du Bois.

Plus 43 garçons et 15 filles au-dessous de 10 ans.